AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-1-74001653

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel

30 Francs

N° 159 - Décembre 1973

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements hivernaux permettent l'élimination de nombreux parasites animaux des cultures fruitières, pendant leur hivernation; ces traitements suppriment également des végétaux parasites ou leur forme de reproduction.
Les traitements d'hiver sont indispensables pour remettre en état un verger négligé, ils sont nécessaires dans beaucoup de régions très ventées au printemps, époque où devraient se situer des traitements d'opportunité; dans les vergers soumis à la lutte intégrée, la mise en oeuvre des traitements d'hiver doit être soigneusement étudiée, chaque parcelle pouvant être un cas particulier.
Enfin, les traitements d'hiver sont obligatoires dans les zones contaminées pour le Pou de San José. La plupart des cochenilles d'ailleurs sont justiciables des traitements d'hiver (Pou de San José, cochenille du mûrier qui s'installe sur la plupart des arbres à noyau, cochenille virgule, etc... etc...)

A la suite des traitements d'hiver de nombreux oeufs de pucerons seront détruits (puceron vert du pêcher en particulier) il en est de même des oeufs de divers lépidoptères (cheimatobie hibernie, tordeuses du pommier et diverses chenilles hivernantes installées dans les infractuosités des troncs.
Les traitements d'hiver détruisent également un nombre non négligeable d'oeufs d'acariens.

Un traitement cuprique hivernal est toujours bénéfique sur les arbres fruitiers à noyau.
Les colorants organiques éliminent un grand nombre de périthèces de la tavelure à la suite de la pulvérisation du sol des vergers recouvert par les feuilles mortes de poirier ou de pommier.

Utiliser :

PRODUITS CUPRIQUES - A utiliser début Janvier sur le pêcher et l'abricotier, pour lutter contre la Cloque, le Monilia, le Coryneum, puis début Février sur prunier et cerisier.

HUILES DE PETROLE - HUILES BLANCHES = HUILES MINERALES - Ces huiles efficaces contre les cochenilles, les oeufs d'insectes et d'acariens, peuvent se mélanger aux produits cupriques.

OLEOPARATHIONS - S'utilisent jusqu'au pré-débourrement pour combattre les pucerons, les acariens.

HUILES DE GOUDRON - HUILES D'ANTHRACENE - CARBOLINEUM - Sous-produits de la distillation de la houille sont très ovicides, très décapants, éliminent les insectes hivernants ainsi que les lichens et les mousses. Parfois utilisés en mélange avec des produits cupriques.

HUILES JAUNES - Association industrielle de colorants organiques et d'huiles (anthracéniques ou de pétrole réunissant l'efficacité des deux composants).

COLORANTS ORGANIQUES NITRES - Les dinitrocrésols et les dinitrophénols ont des propriétés acaricides, insecticides et anticryptogamiques, ils peuvent être employés jusqu'au débourrement. Sur le pêcher (on peut les associer à certains produits cupriques) ils sont très efficaces pour détruire les oeufs de pucerons.

P.182

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

Respecter les conditions d'emploi données par les fabricants, ces doses variant selon les spécialités. Généralement pour les arbres à noyau, n'utiliser que la moitié de la dose prévue pour les arbres à pépins.

Sur les arbres fruitiers à noyau en particulier on évitera l'emploi annuel répété des spécialités huileuses.

Sur olivier n'utilisez pas l'huile de goudron ni les huiles jaunes, ni les colofants.

La difficulté de traiter tardivement a été constatée très souvent en Languedoc-Roussillon par suite de conditions atmosphériques défavorables, d'ailleurs, dans certains cas (myzus persicae) il est indispensable, si la lutte contre cet insecte est nécessaire, de pulvériser au cours de la dernière décade de Janvier. C'est pourquoi nous conseillons aux arboriculteurs de procéder aux traitements d'hiver, dès maintenant, si les conditions pratiques d'exécution sont favorables; il ne faut en effet jamais traiter :

- lorsqu'il gèle
- lorsque le vent souffle
- lorsque les arbres sont mouillés
- moins d'une semaine après la taille
- les arbres complantés de cultures légumières.

Les traitements d'hiver ne peuvent être réalisés "à volume réduit".

Réabonnements 1974

Avec ce bulletin se termine l'abonnement aux publications de la Station pour 1973.

Si vous n'avez pas encore versé le montant (30 Francs) faites le de suite et au plus tard avant le 10 Janvier, faute de quoi la continuité dans le service d'Avertissements Agricoles et de Phytoma ne vous serait pas assurée.

Les versements sont à faire à :

Régisseur de la D.D.A. CCP Montpellier 5238.57

L'Inspecteur, Les Ingénieurs,

P. BERVILLE - TROUILLON CHRESTIAN

Tirage du 26 Décembre 1973 2 550 exemplaires
Précédent tirage 29-11-1973